

COMMUNE DE PINS-JUSTARET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Sommaire :

I. Le cadre général du Compte Financier Unique

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du Compte Financier Unique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune après le vote du conseil Municipal.

Le compte financier unique a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice ; les résultats du budget. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024.

Le compte financier unique constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte financier unique 2024 sera voté le 9 avril 2025 par le conseil municipal. Il sera consultable sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site de la Mairie après son vote.

Il faut souligner que le CFU 2024 remplace, pour la première année, l'ancien Compte Administratif (CA) et le compte de gestion (CG) produit par la DGFIP. Il regroupe sur un même document le CA et le CG.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section « dépenses de fonctionnement » regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux : frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, frais généraux, gaz, électricité ...

La section « recettes de fonctionnement » retrace les encaissements que la commune perçoit : les impôts, dotations de l'état et produits de services.

Pour notre commune :

- ❖ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les charges qui s'y rattachent, l'entretien et les fluides consommés dans les bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à verser.

La masse salariale représente 50.03 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 3 783 753.44 euros

- ❖ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 4 531 288.60 €.

↓ Chapitre 70 : Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (37 016.85 €)

↓ Le chapitre 73 Impôts et taxes hors fiscalité locale (256 040.40 €)

↓ Chapitre 731 : La Fiscalité Locale (2 471 573.95 €)

↓ Chapitre 74 : Les dotations versées par l'Etat et les Participations (745 559.49 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
		Excédent brut reporté (002)	205 998.99
Dépenses courantes (011)	909 104.49	Recettes des services (70)	37 016.85
Dépenses de personnel (012)	1 445 831.62	Impôts et taxes (73 sauf 731)	256 040.40
		Fiscalité Locale (731)	2 471 573.95
		Dotations (74)	569 340.00
		Participations (74)	176 219.49
Autres dépenses de gestion courante (65)	345 050.42	Autres produits de gestion courante (75)	137 169.61
Intérêts de la dette (66)	86 216.60	Produits financiers (76)	23.25
Charges spécifiques (67)	189.66	Produits spécifiques (77)	924.00
Dotations aux provisions (68)	5 975.80	Reprise sur provision (78)	200.12
Autres dépenses – Atténuation de produits (014)	97 391.33	Atténuation de charges (013)	30 674.46
Total dépenses réelles	2 889 759.92	Total recettes réelles	3 885 181.12
Charges (écritures d'ordre entre sections) (042)	893 993.52	Produits (écritures d'ordre entre sections) (042)	646 107.48
Total général	3 783 753.44 €	Total général	4 531 288.60 €

c) *La fiscalité*

Les taux des impôts locaux pour 2024 étaient les suivants :

. Taxe d'habitation :	18.79 %
. Taxe foncière sur le bâti :	41.79 %
. Taxe foncière sur le non bâti :	107.51 %

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 2 453 332.00 €

Les autres produits fiscaux se sont élevés à 18 241.95 €.

d) *Les dotations de l'Etat*

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 569 340.00 €, soit une augmentation de 2.27 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, remboursement de la dette, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (Hors Restes à réaliser)

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Solde d'investissement reporté	0.00	Solde d'investissement reporté	107 277.11
Remboursement d'emprunts (16)	231 602.39		
Etudes (20)	21 231.43	FCTVA (10222)	123 946.62
Subventions d'équipement versées (204)	749 989.40	Taxe aménagement (10226)	398 451.96
Acquisitions et petits travaux (21)	692 579.88	Mise en réserves (1068)	1 083 949.26
Travaux de bâtiments (23)	2 019 596.82	Subventions (13)	789 674.59
		Emprunt (16)	350 000.00
Autres (Chapitres 26 et 27)	4 700.00	Autres immobilisations financières (27)	29 040.00
Autres Charges (écritures d'ordre entre sections) (040)	646 107.48	Produits (écritures d'ordre entre section) (040)	893 993.52
		Produits (écritures d'ordre entre section) (041)	0.00
Total général	4 365 807.40 €	Total général	3 776 333.06 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 ont été les suivants (Hors Restes à réaliser) :

- ❖ La construction des nouveaux locaux pour les ALAE/ALSH au Groupe Scolaire Jean Jaurès
- ❖ L'achèvement de l'ADAP
- ❖ La poursuite des études pour le réaménagement du Parc de la Mairie
- ❖ La poursuite du programme de plantations d'arbres et d'arbustes
- ❖ L'Attribution de Compensation d'Investissement pour porter le programme de voirie (Achèvement de la rue Sainte Barbe, Place François Thuries, début du parking ALAE, ...) selon le nouveau calendrier de financement établi par le Muretain Agglo
- ❖ Le fonds de concours au Muretain Agglo pour la piste cyclable entre le chemin de Malrivière et la gare
- ❖ L'acquisition de deux parcelles naturelles dans la zone du Sabla
- ❖ L'aire de jeux de la place François Thuries
- ❖ Le renforcement de la charpente des Ateliers municipaux
- ❖ Le changement des menuiseries extérieures du GS Jean Jaurès 2,
- ❖ Les réparations du sinistre du complexe sportif
- ❖ La climatisation du hall de la maternelle
- ❖ La clôture de la maternelle
- ❖ Le passage en leds du complexe sportif
- ❖ La barrière anti-intrusion du parking du collège
- ❖ L'acquisition d'un podium modulaire pour les associations
- ❖ L'acquisition d'un peigne à gazon pour l'entretien des terrains de Football
- ❖ Le financement des extensions du réseau d'électrification correspondant aux opérations de logements en cours

d) *Les subventions d'investissements reçues :*

❖ De l'Etat :

Construction des ALAE Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) :	150 000.00 €
Acompte NEFLE Maternelle :	3 000.00 €
Total :	153 000.00 €

❖ Du Département de Haute-Garonne :

Serveur mairie :	4 069.72 €
Parcours touristique :	2 577.10 €
Copieur maternelle :	756.89 €
Copieur Mairie :	2 111.38 €
Acquisition d'un podium :	3 559.60 €
ALAE :	302 604.52 €
Cheminement piétonnier place René Loubet :	1 996.00 €
Passage en leds Maison des Jeunes et des Associations :	1 842.50 €
Porte entrée Mairie :	6 315.60 €
Tableau numériques maternelle :	2 494.80 €
Pergola Elémentaire Jean Jaurès 2 :	7 774.66 €
Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) :	49 557.68 €
Aire de jeux de Justaret :	5 272.06 €
Total :	390 932.31 €

❖ De la Commune de Villate :

Participations pour travaux ALAE :	24 609.23 €
Investissement intermédiaires 2023	11 132.85 €
Total :	35 742.08 €

❖ De la CAF Haute-Garonne :

ALAE	210 000.00 €
------	--------------

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Etat de la dette

Au 01/01/2024, le Capital restant dû s'élevait à 2 798 162.64 €.

Au 31/12/2024, le capital restant dû est de 2 916 560.25 €.

- L'emprunt 35 de 386 000 € auprès de la Société de Financement Local (SFIL) est arrivé à extinction le 01/03/2024. Il représentait une échéance annuelle de 29 970.73 €
- La Commune a réalisé un emprunt de 350 000 € conformément au budget primitif.
- La totalité de l'encours actuel est constituée d'emprunts classiques à taux fixes.
- La Commune a procédé au service courant de la dette honorant une annuité de 322 135.86 € dont :
 - 231 602.39 € de capital
 - 90 533.47 € d'intérêts

b) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement	4 325 289.61 €
Dépenses de Fonctionnement	3 783 753.44 €
Report 2023	205 998 99 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	747 535.16 €
Recettes d'Investissement	3 669 055.95 €
Dépenses d'Investissement	4 365 807.40 €
Report 2023	107 277.11 €
SOLDE D'EXECUTION	-589 474.34 €
Restes à Réaliser Recettes	499 945.00€
Reste à Réaliser Dépenses	358 017.55€
SOLDE Reste à Réaliser	141 927.45 €

Résultat cumulé positif :

299 988.27 €

c) Principaux ratios

Ratios	Valeurs de la Commune	Moyenne de la strate 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	652.17	927.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	830.33	1140.00
Dépenses d'équipement brut / population	616.88	530.00
Encours de la dette / population	631.50	693.00
Dotation Globale de Fonctionnement / population	128.45	158.00
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	50.03 %	
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	84.84 %	
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	21.46 %	
Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	15.16 %	
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement,	76.05 %	
Capacité de désendettement	3.54 années	

Fait à Pins-Justaret le 24 mars 2025

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

